



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIX)/21
4 novembre 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-NEUVIEME SESSION
30 octobre – 4 novembre 2000
Yokohama, Japon

DECISION 5(XXIX)

FREQUENCE ET DUREE DES SESSIONS DU CONSEIL ET DES COMITES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 4(XXV) relative au renforcement et à la rationalisation des travaux des Comités, et la Décision 4(XXVI) sur la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités;

Prenant connaissance des documents ITTC(XXVI)/11 et ITTC(XXVII)/5 préparés par le Directeur exécutif et destinés à communiquer de plus amples éléments sur les options à l'examen et à la réévaluation de la question de la fréquence et de la durée des sessions du Conseil et des Comités;

Accueillant avec satisfaction le rapport ITTC(XXIX)/8 du Directeur exécutif sur le même sujet;

Reconnaissant l'importance d'une amélioration continue de l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation internationale des bois tropicaux;

Décide de:

1. Déclarer le maintien des actuelles fréquence et durée des sessions du Conseil et des Comités;
2. Prier le Directeur exécutif d'ajouter ce point à l'Ordre du jour de la trente et unième session pour examen par le Conseil.

* * *